

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR  
BEAUCE-NORD.

Le 15 mai 2023, à 18h34, se tient une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle est présent monsieur le conseiller Xavier Bouhy ainsi que mesdames les conseillères Dany Plante et Patricia Bolduc formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Étaient absents M. Francis Fecteau, M. Richard Doyon et Mme Nancy Lessard.

Assiste également, madame Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière trésorière.

La secrétaire de l'assemblée est madame Carole-Anne Jacques.

La présente séance extraordinaire a été convoquée par madame Carole-Anne Jacques, directrice générale /greffière-trésorière pour les sujets suivants seulement;

1. Adoption de l'avis de convocation **(R)**
2. Adoption de l'ordre du jour **(R)**
3. Renouvellement contrat collecte des rebuts au Lac Fortin **(R)**
4. Mandat Richard Moreau Architecte Aménagement du site du Garage municipal **(R)**
5. Mandat pour aménagement paysagiste pour le parc de plage **(R)**
6. Achat d'une camionnette **(R)**
7. Vente d'une parcelle de terrain sur le lot 6 350 986 **(R)**
8. Mandat : Marquage de chaussée **(R)**
9. Mandat : Marquage ponctuel **(R)**
10. Mandat : Fauchage des accotements **(R)**
11. Lampadaire Énergère **(R)**
12. Poste de maire suppléant **(R)**
13. Appui aux parents de Saint-Alfred pour leur demande à la CSSBE **(R)**
14. Période de questions
15. Levée de la séance extraordinaire. **(R)**

2023-05-154

**ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'ils reconnaissent avoir reçu l'avis spécial de convocation et approuvent le moyen de signification de l'avis comme s'il avait été fait conformément au Code municipal.

ADOPTÉE

2023-05-155

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Madame Dany Plante.

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-05-156

**RENOUVELLEMENT CONTRAT COLLECTE DES REBUTS AU LAC FORTIN**

**ATTENDU QUE** La municipalité a un contrat avec la Ferme Réal Boucher depuis 2002;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite renouveler le contrat de la Ferme Réal Boucher (Hélène Boucher);

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame Dany Plante,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que la municipalité mandate Ferme Réal Boucher, représentée par madame Hélène Boucher, pour la cueillette des déchets domestiques au Lac Fortin. Les conditions de l'entente sont les suivantes :

- La cueillette des déchets domestiques sera faite au Lac Fortin, pour la période estivale du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 31 octobre 2023.
- La cueillette des ordures comprend les déchets domestiques ordinaires dans des sacs prévus à cet effet, les branches (coupées en bouts de 2 pieds et attachées), le gazon, les feuilles et tout ce qui est végétal dans des sacs à déchets. Elle ne comprend donc pas la cueillette des déchets laissés en vrac, en dehors des sacs.
- La présente entente couvre la cueillette ainsi que le transport jusqu'au site d'enfouissement à Frampton, le tout à chaque lundi. L'enfouissement des déchets est cependant à la charge de la municipalité.
- Le prix est de 15 000,00 \$, T.P.S. et T.V.Q. incluses, payable comme suit : la demie à la signature du contrat et le solde à la fin du présent contrat.
- La collecte des objets monstres sera le 21 août 2023 et seuls les résidents du Lac Fortin et du Lac aux cygnes sont desservis pour ce service.
- Le prix pour la collecte des objets monstres sera de 300\$ avant taxes.
- Hélène Boucher doit fournir une preuve d'assurance responsabilité à la municipalité de 2 000 000.00 \$ qui sera à la satisfaction de la municipalité.
- Le ramassage se fera dans tous les chemins privés du Lac Fortin et chalets du 3<sup>e</sup> rang Sud qui sont actuellement non desservis par la municipalité.

- Les déchets devront être cueillis le dimanche soir ou le lundi 12h00.
- Le contrat peut être modifié au courant de la saison 2023.

La municipalité ne sera aucunement responsable de tous les problèmes reliés au ramassage des déchets.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-05-157

**MANDAT RICHARD MOREAU ARCHITECTE AMÉNAGEMENT DU SITE DU GARAGE MUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé au lancement d'un appel d'offre pour le réaménagement du garage municipal;

**ATTENDU QUE** nous avons reçu un (1) seul soumissionnaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater la firme Moreau architecte pour le réaménagement du garage municipal au montant de 44 950,00\$ + taxes;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-05-158

**MANDAT POUR AMÉNAGEMENT PAYSAGISTE POUR LE PARC DE LA PLAGE**

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite réaménager le site de la plage au lac-fortin;

**ATTENDU QUE** La municipalité souhaite donner le mandat à la firme Moreau architecte;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Victor désire octroyer le mandat pour faire les plans afin d'aménager la plage;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur Xavier Bouhy.

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil de donner le mandat à la firme Moreau architecte;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-05-159

**ACHAT D'UNE CAMIONNETTE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Victor a procédé à un appel d'offre public concernant l'achat d'une camionnette neuve;

**ATTENDU QU'UN** avis d'appel d'offres, no projet 2023-01, a été publié sur le site SEAO;

**ATTENDU QUE** lors de l'ouverture des appels d'offres, le 25 avril 2023, deux (2) entreprises ont déposés leur document avant la date et l'heure limite, soit :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT
Cliche auto Ford	73 199.99\$
Saint-Georges Ford	75 695.88\$

**ATTENDU QUE** le soumissionnaire retenu est la compagnie Cliche auto Ford;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le contrat à la compagnie Cliche auto Ford au montant de 73 199,99\$ \$, taxes incluses, tel que décrit dans leur soumission datée du 25 avril 2023;

**QUE** l'investissement total sera pris dans le surplus non affecté;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-05-160

**VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUR LE LOT 6 350 986**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Victor désire vendre une parcelle de terrain de 281,02M<sup>2</sup> portant le numéro de lot 6 350 986, une parcelle de terrain collée au lot numéro 4 770 256;

**ATTENDU QUE** l'acheteur va nous fournir un plan de localisation de cette parcelle;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser la vente d'une parcelle de terrain de 281,02M<sup>2</sup> portant le numéro de lot 6 350 986. Une parcelle de terrain collée au lot numéro 4 770 256. Le montant de la vente sera de 3 000.00\$ avant les taxes;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-05-161

**MANDAT : MARQUAGE DE CHAUSSÉE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Victor a procédé à des invitations pour un appel d'offre concernant le marquage de chaussée;

**ATTENDU QU'UN** appel d'offres, no projet 2023-08, a été envoyé;

**ATTENDU QUE** lors de l'ouverture des appels d'offres, le 4 mai 2023, une (1) entreprise a déposé son document avant la date et l'heure limite soit :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT
Durand Marquage	11 848.17\$ ( <u>txes incluses</u> )

**ATTENDU QUE** le soumissionnaire retenu est la compagnie Durand Marquage;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le contrat pour 3 ans à la compagnie Durand Marquage au montant de 11 848,17\$, taxes incluses par année, tel que décrit dans leur soumission datée du 4 mai 2023;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-05-162

**MANDAT : MARQUAGE PONCTUEL**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Victor a procédé à des invitations pour un appel d'offre concernant le marquage ponctuel;

**ATTENDU QU'UN** appel d'offres, no projet 2023-13, a été envoyé;

**ATTENDU QUE** lors de l'ouverture de l'appel d'offres le 4 mai 2023, trois (3) entreprises ont déposées leur document avant la date et l'heure limite, soit :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT
Multilignes Expert	6 345.00\$
Marquage AL	4 742.77\$
Marquage Lignpro	4 758.00\$

**ATTENDU QUE** le soumissionnaire retenu est la compagnie Marquage AL;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le contrat à la compagnie Marquage AL au montant de 4 742,77\$, avant taxes, tel que décrit dans leur soumission datée du 4 mai 2023;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-05-163

**MANDAT : FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Victor a procédé à des invitations pour un appel d'offre concernant le fauchage des accotements;

**ATTENDU QU'UN** d'appel d'offres, no projet 2023-06, a été envoyé;

**ATTENDU QUE** lors de l'ouverture des appels d'offres, le 15 mai 2023, une (1) entreprise a déposé son document avant la date et l'heure limite soit :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT
Ferme Donald Vachon	17 800.00\$ (AVANT TXES)

**ATTENDU QUE** le soumissionnaire retenu est la compagnie Ferme Donald Vachon;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le contrat à la compagnie Ferme Donald Vachon au montant de 17 800,00\$ avant taxes, tel que décrit dans leur soumission datée du 15 mai 2023;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-05-164

**MANDAT : LAMPADAIRE ÉNERGÈRE POUR LE LAC-AUX-CYGNES ET LE LAC-FORTIN**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Victor souhaite ajouter des luminaires au Del pour le Lac-Fortin ainsi que le Lac-aux-Cygnés, afin d'assurer un maximum de sécurité pour les passants sur ses routes;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Victor a reçu une soumission pour le Lac-Fortin et une soumission pour le Lac-aux-Cygnés de la compagnie Énergère;

**ATTENDU QU'AU** Lac-Fortin, 19 lumières seront ajoutées et qu'au Lac-aux-Cygnés 7 lumières seront ajoutées;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de procéder à la commande de 26 luminaires au Del pour le Lac-Fortin ainsi que le Lac-aux-Cygnés, afin d'assurer un maximum de sécurité pour les passants sur ces routes, au montant de la soumission soit de 31 138,51\$ avant les taxes;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-05-165

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET AUTORISATION SIGNATURE DESJARDINS**

Proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que monsieur Richard Doyon soit nommé Maire suppléant de la Municipalité de Saint-Victor et est autorisée à signer tous les documents nécessaires en l'absence du Maire, monsieur Jonathan V. Bolduc, pour le bon fonctionnement de la Municipalité;

De plus, le Maire, monsieur Jonathan V. Bolduc, ou le Maire suppléant, monsieur Richard Doyon ainsi que la Directrice générale secrétaire-trésorière, madame Carole-Anne Jacques ou la directrice générale adjointe, madame Sylvie Groleau sont autorisés à signer tous les documents nécessaires avec Desjardins pour le bon fonctionnement de la Municipalité de Saint-Victor;

ADOPTÉE

**APPUI AUX PARENTS DE SAINT-ALFRED POUR LEUR  
DEMANDE À LA CSBE**

**ATTENDU QUE** la demande de soutien de plusieurs citoyens de St-Alfred dont madame Carol-Anne Roy et monsieur Pier-Luc Nadeau, domiciliés au 6 rue Veilleux, madame Michelle Fecteau-Bourque et monsieur Sylvain Veilleux domiciliés au 444 rang Ste-Marie, madame Laurence Bernard et monsieur Charles-Antoine Bolduc domiciliés au 11 rue Veilleux et de monsieur Éric Poulin et madame Carolane Cloutier domiciliés au 9 rue du Couvent, concernant une dérogation de secteur géographique de la carte scolaire pour l'inscription de leurs enfants;

**ATTENDU QU'ILS** sont situés plus près de l'école Le Tremplin de Saint-Victor que celle de l'école de Léry de Beauceville (8,5 km versus 9,4 km). Ils correspondent donc à la définition d'une carte scolaire, soit le principe de répartition des élèves par lequel les enfants sont en principe inscrits et affectés dans l'établissement le plus proche de leur domicile;

**ATTENDU QU'AU** niveau social, il y a des avantages positifs car souvent les enfants ont fréquenté le CPE Les Petits Soleil de Saint-Victor et arrivent donc à l'école avec leurs amis de la garderie;

**ATTENDU QUE** Les écoles Monseigneur-Laval et de Léry seraient fort achalandées et pour les parents, une école plus proche et plus petite est plus attrayante pour leurs familles;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame Patricia Bolduc,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'appuyer la demande de madame madame Carol-Anne Roy et monsieur Pier-Luc Nadeau, madame Michelle Fecteau-Bourque et monsieur Sylvain Veilleux, madame Laurence Bernard et monsieur Charles-Antoine Bolduc et de monsieur Éric Poulin et madame Carolane Cloutier d'avoir une dérogation de secteur géographique scolaire pour que leurs enfants puissent venir à l'école le Tremplin de Saint-Victor et ne plus devoir faire de demande de changement d'école à chaque année, vue leur situation géographique particulière;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant;

**ADOPTÉE**

**QUESTIONS ET COMMENTAIRES**

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal;



2023-05-167

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Proposé par Madame Dany Plante,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,  
que la présente séance soit levée à 19h19;

ADOPTÉE

---

Jonathan V. Bolduc  
Maire

---

Carole-Anne Jacques  
Directrice générale /  
Greffière-trésorière